

Autres brochures dans cette série

- ▶ Apprentissage et qualification professionnelle des métiers et professions
- ▶ Apprentissage en cours d'emploi
- ▶ Renforcement des compétences essentielles
- ▶ Fonds de développement de l'alphabétisation communautaire
- ▶ Contributions aux projets culturels
- ▶ Services d'aide à l'emploi
- ▶ Transition après les études
- ▶ Amélioration des compétences individuelles
- ▶ Partenariats locaux de développement du marché du travail
- ▶ Aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées
- ▶ Formation en cours d'emploi

Centres de perfectionnement professionnel des TNO, Centre de services Canada-TNO

Fort Simpson

Deh Cho Hall, 2^e étage 695-7338 Fax 695-7351

Fort Smith

Édifice Sweetgrass 872-7425 Fax 872-4507

Hay River

Palais de justice 874-5050 Fax 874-5062

Inuvik

Édifice Mack Travel, 1^{er} étage 777-7365 Fax 777-7218

Norman Wells

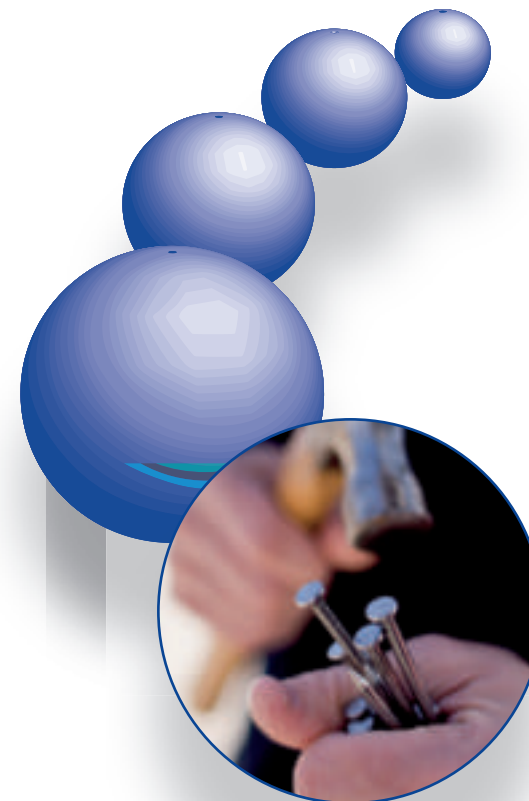
Town Square 587-7120 Fax 587-2612

Yellowknife

Édifice Greenstone 766-5100 Fax 873-0423

www.ece.gov.nt.ca

www.jobsnorth.ca



Qu'est-ce que l'Aide au travail indépendant?

L'Aide au travail indépendant (ATI) fournit de l'aide aux particuliers admissibles qui aimeraient démarrer une petite entreprise.

Suis-je admissible?

Pour être admissible au programme Aide au travail indépendant, vous devez :

- ▶ être en train de recevoir des prestations d'assurance-emploi (AE) ou en avoir touché durant une période ayant pris fin au cours des trois à cinq dernières années;
- ▶ ne pas avoir déjà participé au programme Aide au travail indépendant financé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation au cours des cinq dernières années;
- ▶ obtenir l'approbation de faire partie du programme avant d'entrer en affaires;
- ▶ démarrer une nouvelle entreprise ou reprendre une entreprise existante dont vous n'étiez pas propriétaire auparavant;
- ▶ accepter de travailler à temps plein (30 heures ou plus par semaine) dans l'entreprise; et
- ▶ assister à des séances d'information sur les affaires, au besoin.

Veuillez noter que les participants seront tenus d'élaborer un plan d'affaires pour déterminer le potentiel d'un travail indépendant à long terme.

Ma contribution

En plus de donner de votre temps et de travailler dur, on s'attend à ce que vous fassiez une contribution financière minimale à votre entreprise. Le montant que vous devrez contribuer variera selon les besoins de votre entreprise.

Aide financière

Pendant votre participation au programme, vous continuerez de recevoir des prestations d'assurance-emploi (AE). Les bénéfices de l'entreprise ne seront pas déduits de vos prestations d'AE et vous pourriez aussi être admissible à divers types d'aide personnelle.

Durée du programme

La durée du programme varie selon les progrès de votre entreprise et le niveau de compétences entrepreneuriales acquis durant la participation au programme.

Comment présenter une demande

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre centre de perfectionnement local.

